

**PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2023 à 20h00**  
**Séance n° 12/2023**

**Présents :** ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie-Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, MATICHARD Franck, AUGIER Romain, BACHELET Carole, CORRE Laurent, MARQUET François,

**Excusés :** FRISOT Carole donne pouvoir à BACHELET Carole, BOURLIERE Claudine donne pouvoir à BAJARD Marie Noëlle, GALEWICZ Anne donne pouvoir à DEPLACE Chantal

**Secrétaire de séance :** Carole BACHELET

**Date de la convocation :** 20 novembre 2023

**ORDRE DU JOUR :**

- **INTERCOMMUNALITÉ**
  - o Télécommunications : arrêt du réseau cuivre
  - o Energies renouvelables
  - o SIEL : informations diverses
- **BATIMENT**
  - o Logements des médecins
  - o Salle des fêtes
  - o Travaux divers
- **FINANCES**
  - o Intégration du budget CCAS
  - o Tarifs 2024 (salles, gîte, marché, cimetière)
  - o Décision modificative
- **VOIRIE**
  - o Totems et signalisations
- **ECOLE, SPORT, LOISIRS**
  - o Effectifs
  - o AJS : rencontre avec les responsables
  - o Acquisition mobilier garderie
  - o Assemblée Générale de l'association Palettes Complices : compte rendu
- **URBANISME**
  - o Modification simplifiée n°2 PLU
- **QUESTIONS DIVERSES**

Le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2023 est adopté.

**INTERCOMMUNALITÉ**

**1- SIEL : informations diverses**

Mme le Maire informe les élus que les armoires électriques pour l'éclairage public sont équipées d'horloges connectées. Celles-ci permettent une plus grande réactivité dans la mise en place des coupures de l'éclairage et pour le changement des horaires d'éclairage, une réduction des coûts de modification, la récupération de l'index des compteurs et l'émission d'alertes en cas de consommations anormales.

Mme le Maire rappelle que le bâtiment communal situé ZAC de Rochères est équipé d'une antenne permettant le fonctionnement des objets connectés. Ces objets peuvent être utilisés pour la gestion du réseau d'assainissement, des déchets, de l'éclairage, des places de stationnement...

Mme le Maire communique aux élus l'évolution du prix de l'électricité via le groupement d'achat du SIEL auquel la commune adhèrera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le prix du MWh sera établi entre 250 € et 300 € à compter de 2024.

Enfin, Mme le Maire rappelle la fermeture du réseau cuivre. Janvier 2025 signifiera l'arrêt de la commercialisation et janvier 2026 la fermeture technique des lignes. Dès le mois de juillet 2024 une communication envers les abonnées sera réalisée afin d'anticiper cette fermeture.

Par ailleurs Mme le Maire énonce le bilan transmis par le SIEL pour les travaux d'éclairage public réalisés dernièrement :

Opération	Coût prévisionnel	Coût réel	Coût réel pour la commune	Ecart en %
Remplacement Leds	182 710 €	149 950.03 €	67 477.51 €	-17.93
Rénovation éclairage place de l'église	15 650 €	12 650.36 €	5 692.66 €	-19.17
Eclairage Rue Vizier/Allée des rocs	8 708.94 €	8 681.04 €	3 906.47 €	-0.35
Eclairage parking belle campagne	4 650 €	3 810.45 €	1 714.70 €	-18.07

## **2- Zone de développement des énergies renouvelable**

Mme le Maire rappelle qu'un groupe a travaillé à établir les différentes zones sur la commune susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergies renouvelables. Cette carte a été transmise aux services de Roannais Agglomération.

Les délaissés de route appartenant à l'Etat ont été notifiés sur cette carte. En effet, certaines friches pourraient être valorisées par la production d'énergie (photovoltaïque au sol).

La carte définitive, produite par Roannais Agglomération sera mise à disposition du public, pour consultation.

## **BATIMENTS**

### **3- Logements des médecins**

#### **Délibération 12/2023-1 : plafonnement du montant du loyer du cabinet médical.**

Mme le Maire donne lecture du mail du Docteur Porfireanu qui se plaint de l'augmentation annuelle de ses loyers. Dans la journée qui a suivi l'envoi de ce mail, le docteur demandait aux patients de contacter la mairie pour obtenir des explications. Devant cette situation inconfortable et ambiguë, le docteur a été reçu par Mme le Maire et ses adjoints. Il est ressorti de l'entretien que le docteur est chagriné par l'augmentation annuelle et régulière du montant de ses loyers. Il fait état que l'augmentation est légale mais non obligatoire. Mme le Maire lui a expliqué que la révision annuelle est appliquée à l'ensemble des logements communaux ainsi aucun aménagement de révision du loyer de l'appartement n'est envisageable.

Toutefois, Mme le Maire a annoncé au docteur qu'elle soumettrait à l'approbation du conseil municipal le plafonnement du montant du loyer du cabinet médical à 500€/ mois, jusqu'à la fin du bail soit le 15 novembre 2026. Suite à la dernière révision de novembre 2023, le loyer mensuel est de 541.81 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'établir le loyer mensuel du cabinet médical à 500 €, via un avenant au bail.

Concernant le docteur Bodea-Lung : Mme le Maire annonce que le dossier du médecin est enfin complet. Il a été transmis au Conseil de l'Ordre à Paris pour étude.

Le conseil municipal avait accepté de payer 3 mois de loyer pour la maison de M. Grange. Le bail signé avec M. Grange se termine au 30 novembre 2023.

La commune a payé ce à quoi elle s'était engagée mais le médecin n'exerce pas ses fonctions et n'est pas présent sur la commune. M. Giordano, pharmacien, va proposer au médecin qu'il signe le bail à son nom à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023 et l'aidera financièrement pour le paiement du loyer si nécessaire. En contrepartie le médecin devra être présent sur la commune.

Messieurs Marquet François et Augier Romain ne sont pas opposés à une participation supplémentaire de la commune.

Le conseil municipal, à la majorité refuse la prise en charge par la commune de mois supplémentaires de loyers.

#### **4- Salle des fêtes : travaux**

L'entreprise Viebois de Champdieu s'est rendue sur place mercredi 22 novembre avec l'architecte afin d'établir une proposition commerciale pour le lot n°2.

#### **5- Travaux divers**

M. Dumas fait état des travaux réalisés depuis la dernière séance de conseil municipal :

- Volet roulant de M. et Mme Joseph a été changé par l'entreprise CS Menuiserie. Le tablier a également été remplacé.
- Un devis pour le remplacement de la porte de l'ancien dépôt a été demandé.
- Souci de robinetterie au Bouchon de la 7 : remplacement par des robinets pousoirs
- Logement maison Berthon : toujours en attente de location
- Portes toilettes Guillermier : à plusieurs reprises des dégradations ont été constatées. Un souci de tringlerie est également à noter sur la porte principale du bâtiment. L'entreprise BAMM qui a installé les portes a été contactée.
- Depuis quelques jours, le chauffage ne fonctionne plus dans la salle des sociétés et des jeunes. Le technicien est intervenu, la pièce défectueuse est en commande et sera remplacée dès réception.
- M. Dufour informe les élus que les détecteurs de monoxyde se sont déclenchés lors de la dernière messe célébrée.

#### **6- Raccordement de la poste au réseau de chaleur**

Compte tenu des exigences du décret tertiaire le service immobilier interroge la commune sur les éventuels travaux que la commune pourrait réaliser afin d'obtenir des gains énergétiques. Mme le Maire rappelle que les gains énergétiques s'entendent sur l'ensemble des bâtiments concernés et non pas individuellement.

Mme le Maire rappelle que le réseau de chaleur est dimensionné pour chauffer La Poste et l'installation arrive dans le bâtiment. La réalisation d'une sous-station pour le bureau de poste pourrait bénéficier de la subvention Révolution sous réserve d'établir un contrat de revente d'énergie.

Les élus acceptent que Mme le Maire demande des devis pour la réalisation de ces travaux.

## **FINANCES**

#### **7- Intégration budget CCAS**

##### **Délibération 12/2023-2 : dissolution CCAS**

Mme le Maire rappelle la volonté de la Trésorerie de supprimer les budget annexes au budget communal. De plus le Centre Communal d'Action Sociale est facultatif dans les communes de moins de 1500 habitants. Mme le Maire précise que le CCAS dispose au budget en investissement d'environ 30 000 € qui ne peuvent être dépensés puisque le CCAS n'investit pas.

De plus s'il devait se créer un CCAS intercommunal, l'ensemble des biens et actifs serait intégré dans le CCAS intercommunal

Mme le Maire précise qu'en cas de dissolution, il est possible de créer un comité consultatif, composé des mêmes membres. La commune devient compétente en matière d'action sociale.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la dissolution du CCAS et l'intégration du budget au budget principal.

#### **8- Tarifs 2024 (salles, gîte, marché, cimetière)**

##### **Délibération 12/2023-3 : tarifs de droit de place à compter du 1/01/2024**

Mme Bajard rappelle les tarifs des salles communales disponibles à la location, de la nuitée au gîte et des concessions au cimetière. Ces tarifs ayant été remis à jour récemment, ils ne seront pas réétudiés.

- Toutefois, les tarifs du droit de place n'ont pas été revus depuis 2011. Ainsi il est proposé de passer :
- De 2 € à 3€ par demi-journée de présence
  - De 70 € à 105 € pour le forfait annuel de ½ journée de présence
  - De 20 € à 25€ pour les camions de gros déballage (outillage, matelas...)
- Mme Bajard précise que les commerçants devront signer une convention en début d'année ou à l'occasion de leur première installation en cours d'année.
- Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification des tarifs et l'instauration de conventions.

#### 9- **Décision Modificative au budget**

##### **Délibération 12/2023-4 : DM n°2**

Afin de réaliser les écritures d'amortissement, une décision modificative doit être prise sur le budget. Elle se présente comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement à la section d'investissement	16 600.00 €	
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>16 600.00 €</b>	
D 28041583 : Autres grpts-Proj infrastruct Int nation		16 600.00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations ordre transf. entre sections</b>		<b>16 600.00 €</b>
D 6811 : Dot. amcrt. immes incorporelles		16 600.00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections</b>		<b>16 600.00 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	16 600.00 €	
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>16 600.00 €</b>	

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette DM n°2

### VOIRIE

#### 10- Voirie 2024

##### **Délibération 12/2023-5 : acceptation du programme et demande de subvention au Département sur l'enveloppe voirie**

M. Jeneste donne lecture des estimations transmises par le Département pour les travaux voirie 2024

- Route du Pont Ballon (VC 107) : 22 665 € HT
- Route de chez Papon (VC 3) : 3 349 € HT
- Rue Belle Campagne (VC 210) : 19 410.75 € HT
- Route de chez Briau (VC 7A) : 69 742.50 € HT

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le programme voirie 2024 et autorise Mme le Maire à réaliser la demande de subvention auprès du Département.

#### 11- Totems et signalétiques

##### **Délibération 12/2023-6 : acquisition totem**

Mme le Maire rappelle le projet d'installation de totems d'informations vers le monument aux morts, le vitrail de Chateaumorand et l'église ainsi que vers le bâtiment Guillermier. Ces totems sont destinés à apporter de l'information au public sur ces différents monuments. Il a également été demandé le chiffrage pour un panneau d'indication du stade. Mme le maire donne lecture des devis :

- Entreprise Lacroix : 7 721 € HT
- Entreprise Signature : 3 700.36 € HT

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de l'entreprise Signature.

#### 12- Belle campagne

Les marquages au sol qui restent à faire se feront au printemps.

## ECOLE, SPORT, LOISIRS

### **13- Effectifs**

Mme l'inspectrice de l'académie, Mme Bayet est venue faire le point sur les effectifs pour la rentrée prochaine. Mme Déplace rappelle les effectifs des années précédentes :

2020 : 85 élèves – 2022 : 74 élèves – 2023 : 73 élèves - prévisionnel pour 2024 : 68 élèves + 4 tout petits

Mme Le Maire rappelle que 8 enfants sont scolarisés à domicile et environ 8 enfants sont scolarisés dans une autre commune.

La décision de maintien ou de fermeture de classe pour la rentrée 2024 sera prise en début d'année.

### **14- AJS : rencontre avec les responsables**

Mme Déplace informe les élus qu'elle a rencontré la responsable de l'AJS.

L'aide aux devoirs compte 15 à 17 enfants quotidiennement. Deux personnes de l'AJS interviennent et tout se passe bien.

L'AJS souhaiterait que cette heure d'aide aux devoirs soit réalisée dans le restaurant scolaire, afin de ne pas avoir à changer de salle de classe chaque soir. Les élus voient ceci compliqué car le ménage est réalisé dans le restaurant scolaire chaque jour après le service et l'installation des élèves en fin d'après-midi nécessiterait de refaire le ménage.

Par ailleurs Mmes Déplace et Aranéo ont reçu la directrice de l'AJS ainsi que 2 bénévoles afin de faire part des difficultés financières rencontrées par l'association. Ces difficultés résultent de l'augmentation des coûts de fonctionnement parallèle à la stagnation de la dotation de Roannais Agglomération.

### **15- Acquisition mobilier garderie**

#### **Délibération 12/2023-7 : acquisition mobilier garderie**

Mme Déplace donne lecture des 2 propositions commerciales

Sovadis : 5 033.15 € HT (tables, chaises et patères)

Manutan : 6 023.67 € HT

Mme Déplace privilégie l'acceptation du devis de Manutan car plus de meubles et mieux adaptés : 3 tables (grands), 10 chaises (grands), 3 tables rectangulaires, 3 tables fleurs, 21 chaises, 10 coussins couleur, 1 bac de rangement des coussins, 5 bacs à albums haut, 1 bac à albums haut simple, 1 bac gigogne, 3 bibliothèques hautes, des patères.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

### **16- AG Palettes complices : compte rendu**

Mme Déplace présente le compte rendu de l'Assemblée Générale de l'association des palettes complices : l'association compte 9 adhérents, la cotisation annuelle est à 18€.

## URBANISME

### **17- Modification simplifiée n°2 PLU**

Mme le Maire explique que la DDT demande une étude au cas par cas qui n'était pas prévue lors de la signature du marché.

Oxyria, cabinet qui réalise la modification simplifiée du PLU propose de réaliser cette étude pour 585 € HT.

Le conseil approuve la signature de ce devis supplémentaire.

## QUESTIONS DIVERSES

**18- Conférence de territoire du 29/11/2023 est reportée ultérieurement**

**19- M. Nicolin propose une rencontre avec les élus de la commune**

**20- Nouvelle adresse mail de la mairie : [mairie@saintmartindestreaux.fr](mailto:mairie@saintmartindestreaux.fr)**

Séance levée à 23h05

Le Secrétaire de séance



Mis en ligne sur le site le :  
18 DEC. 2023

Le Maire

